

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - André ESSAYAN - Claude FRIGANT - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - Pierre PENE - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 840/07/BC

**■ U 470 - Voie de liaison entre le boulevard Pinatel et la traverse des Sables Jaunes à Marseille (12ème arrdt) - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises
DIFRA 07/245/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Les conditions de circulation, dans le quartier de Beaumont caractérisé par des voiries étroites et sinueuses dépourvues de trottoirs et de stationnement, ne permettent pas d'assurer la sécurité des usagers et particulièrement celle des piétons.

Afin d'améliorer la situation existante, la réalisation de voies nouvelles doit être privilégiée, notamment pour favoriser l'implantation de constructions ou d'équipements publics.

L'emprise des terrains nécessaires à la réalisation du tronçon de la voie U470, entre le chemin des Sables Jaunes et le boulevard Pinatel, a été cédée gratuitement par le promoteur de l'ensemble immobilier « L'OASIS » au titre de son permis de construire.

De plus, ce dernier a pris en charge et réalisé une partie de la voie sur 200 m environ, afin de desservir la résidence, depuis le boulevard Pinatel.

Il paraît donc opportun d'achever la réalisation de cette nouvelle artère en la raccordant au chemin des Sables Jaunes. Cette dernière permettra de surcroît un meilleur maillage de la trame circulatoire dans le quartier et facilitera l'accès à l'école arménienne Hamaskaïne.

Cette voie d'une longueur de 300 m comportera une chaussée bidirectionnelle et sera bordée de deux trottoirs ainsi que d'une bande de stationnement longitudinale plantée d'arbres d'alignement.

A l'occasion de ces travaux, le chemin des Sables Jaunes sera ponctuellement élargi à 6 m sur une longueur de 120 m.

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de lancer un Appel d'Offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises, ci-annexé.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de lancer un Appel d'Offres ouvert afin de réaliser les travaux d'aménagement de la voie U470 entre le chemin des Sables Jaunes et le boulevard Pinatel à Marseille (12^{ème} arrdt).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres ouvert en vue de la passation d'un marché pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voie U470 entre le chemin des Sables Jaunes et le boulevard Pinatel, à Marseille (12^{ème} arrdt) conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
– Nature 2315 / 2031 – Fonction 822 – Sous politique C 311 – N° d'opération 2006/00080.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN